Nations Unies S/PV.7851



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7851e séance

Vendredi 23 décembre 2016, à 10 h 45

New York

Président :	M. González de Linares Palou	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Martins
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Coleman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation au Libéria

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2016/968)

16-46229 (F)





La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2016/968)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Libéria à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/1096, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/968, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Angola, Chine, Égypte, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Sénégal, Espagne, Ukraine, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Votent contre :
Néant

S'abstiennent :
France, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2333(2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Bientôt, le Libéria célébrera 14 ans de paix – la même durée que celle des guerres civiles dévastatrices qui ont infligé des souffrances indicibles au peuple de ce pays, détruit les infrastructures nationales et fait sombrer toute une génération dans la pauvreté.

Toutefois, depuis lors, beaucoup de ce qui avait été détruit a été reconstruit avec l'appui des États-Unis, des Nations Unies et d'autres membres de la communauté internationale, notamment les routes, les installations de production d'électricité, les réseaux électriques, les écoles, les hôpitaux et le tissu social des communautés déchirées par la guerre. Au fur et à mesure que le Libéria a fait ces progrès, il a assumé la responsabilité de plus en plus de fonctions qui étaient auparavant exercées par les Nations Unies. Le 30 juin, le Libéria a assumé l'entière responsabilité de sa propre sécurité, en prenant la relève de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

Nous félicitons les hommes et les femmes courageux qui ont servi dans les contingents militaires et la composante police de la Mission des Nations Unies, ainsi que leurs pays, qui ont joué un rôle crucial pour rétablir un climat de sécurité qui a permis au Libéria de sortir du conflit et de se reconstruire. Cependant, même si ce pays a connu plus d'une dizaine d'années de paix, son relèvement n'est pas encore achevé, ses institutions sont fragiles et la corruption et l'impunité sont encore monnaie courante. L'épidémie d'Ebola qui a éclaté en 2014 a paralysé le pays, a coûté la vie à près de 5 000 Libériens et a sapé certains des progrès que le pays avait réalisés.

En 2017, les Libériens éliront un nouveau dirigeant qui succédera à la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf. Ce sera le premier transfert pacifique et démocratique du pouvoir d'un président en vie à un autre en sept décennies, et cette élection peut faire du Libéria un autre modèle de transition après un conflit dans la région, en contraste avec les tendances non démocratiques qu'on observe ailleurs sur le continent, où des dirigeants ont refusé d'organiser des élections, truqué les résultats des élections ou rejeté les résultats quand ils ont perdu les élections. Nous sommes déterminés à œuvrer de concert avec le Gouvernement libérien pour créer un environnement pacifique et sûr afin de permettre aux populations de participer à des élections libres, justes et pacifiques en octobre 2017 et de garantir une transition stable jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement en janvier 2018.

Ce mandat prend en considération le fait que le Gouvernement libérien s'est montré à la hauteur du défi en assurant la sécurité sur tout le territoire national à partir du 30 juin, date du transfert des responsabilités en la matière, et réduit davantage les effectifs de la MINUL -une réduction de deux tiers des effectifs militaires et de moitié des effectifs de police. Nous nous attendons également à une nouvelle réduction de la composante civile. Toutefois, la résolution permet de maintenir une présence de la MINUL pour appuyer les services de sécurité libériens tout au long de ce processus électoral historique afin de consolider les progrès réalisés à grand prix par le Libéria en matière de sécurité.

En mars 2018, la MINUL fermera ses portes, mais les efforts de réconciliation et de reconstruction du Libéria se poursuivront, ainsi que ses efforts visant à renforcer la bonne gouvernance, à améliorer la transparence, à renforcer le respect du principe de la responsabilité et à répondre aux besoins fondamentaux du peuple libérien. Voilà pourquoi les efforts de consolidation de la paix doivent commencer bien avant que s'achèvent les missions de maintien de la paix. En fait, ces efforts devraient déjà être bien entamés, et ils doivent s'accélérer sans tarder.

À cette fin, la résolution 2333 (2016) prie le Secrétaire général d'établir un rapport énonçant un plan de consolidation de la paix pour le Libéria qui guiderait le transfert des tâches civiles de la MINUL non seulement au Gouvernement libérien mais aussi aux partenaires appropriés des Nations Unies, multilatéraux et bilatéraux, en mesure de renforcer les efforts du Gouvernement. Le maintien de la paix, de la stabilité et de la prospérité du Libéria et de tout ce que le peuple et le Gouvernement libériens, ainsi que la communauté internationale, ont investi dans le pays dépend d'une transition réussie. Nous avons tous intérêt à faire en sorte qu'elle réussisse.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2333 (2016) qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Nous pensons qu'il est inacceptable de proroger ce mandat au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies alors les Casques bleus ne seront appelés qu'à exécuter des tâches de consolidation de la paix.

Nous sommes étonnés qu'il soit fait état dans le document du maintien de composantes militaire et de police d'une aussi grande ampleur alors que nous savons que leur mandat consistera à aider à promouvoir les élections, la réforme de l'appareil judiciaire et des institutions chargées de la sécurité et à diffuser la radio de l'ONU. Nous ne comprenons pas pourquoi ces tâches purement pacifiques requièrent la présence dans le pays de 700 soldats de la paix armés et de cinq hélicoptères militaires.

Nous avons toujours été sensibles à la position des gouvernements qui accueillent des missions de maintien de la paix des Nations Unies, mais cela ne signifie pas que lorsqu'il prépare des décisions, le Conseil de sécurité ne doive pas tenir compte de tous les facteurs qui déterminent la situation dans ce pays. Dans le même temps, nous ne devons pas oublier que le Secrétaire général, dans son dernier rapport sur le Libéria (S/2016/968) affirme clairement que les conditions de sécurité sont restées stables et que voici plusieurs années que le Libéria n'a pas eu à faire face à une menace militaire.

Nous prenons note de la position du Gouvernement libérien, qui demande que le mandat de la MINUL soit prorogé dans sa forme actuelle pour une année supplémentaire. Toutefois, nous sommes forcés de noter que cela semble dissimuler la mentalité de dépendance habituelle et des tentatives de faire exécuter par les Nations Unies des tâches que Monrovia devrait être en mesure d'exécuter depuis longtemps. Nous ne partageons pas les conclusions du rapport du Secrétaire général que ce qui justifie le maintien d'une opération de maintien de la paix au Libéria vise à tester l'aptitude des institutions nationales à veiller à la stabilité du pays. En d'autres termes, le personnel des Nations Unies ne restera au Libéria que pour intervenir au cas où la situation se détériorerait avant les élections de 2017. Ce faisant, nous détournerons des contingents et des ressources dont les Nations Unies ont cruellement besoin dans d'autres points chauds.

À cet égard, nous regrettons sincèrement que les rédacteurs aient refusé de refléter dans le projet une autre alternative à la présence massive de soldats de la paix, qui prévoit un déploiement anticipé si besoin est de la force de réaction rapide de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali durant la période électorale. À cet égard, nous avons exprimé des préoccupations au sujet des méthodes de travail des coauteurs de la résolution, qui ont ignoré cela, ainsi que les propositions d'autres délégations. Nous ne pouvons pas accepter les explications fournies, selon lesquelles les positions des délégations divergeaient considérablement et qu'il était

impossible de les concilier. Une telle situation appelait à redoubler d'efforts pour dégager un consensus, surtout que le temps qui reste jusqu'à la fin du mandat de la MINUL nous permettait de le faire.

M. Delattre (France) : La France s'est abstenue dans le votre sur la résolution 2333 (2016).

Nous voulons saluer les progrès remarquables accomplis par le Libéria depuis la signature de l'Accord de paix en 2003. Depuis six mois, les autorités libériennes assurent pleinement le maintien de la sécurité sur leur territoire. Je tiens à cet égard à saluer le leadership et la vision de la Présidente, Mme Ellen Johnson-Sirleaf. Après une longue période de maintien de la paix, le Libéria est entré dans une phase de consolidation de la paix. C'est pour cela que le Conseil de sécurité aujourd'hui reconnaît que la situation au Libéria ne représente plus une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons encore une fois féliciter les autorités libériennes et le peuple libérien pour cette réussite.

Pourtant, alors que le Conseil de sécurité reconnaît que la situation au Libéria ne représente plus une menace à la paix et à la sécurité internationales, le Conseil n'en tire malheureusement pas les conclusions. Sur le fond, cette résolution pose deux problèmes importants.

Le premier, c'est que cette résolution entretient la culture de la dépendance du Libéria vis-à-vis des Casques bleus. En renouvelant le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour une durée de 15 mois, le Conseil de sécurité maintient paradoxalement la présence d'une force militaire de maintien de la paix au Libéria alors même qu'il reconnaît encore une fois qu'il n'y a plus de menace à la paix et à la sécurité au Libéria. Le Conseil de sécurité risque ainsi d'entretenir une culture de la dépendance et d'empêcher le développement des capacités nationales libériennes.

La France a toujours souligné que le Conseil de sécurité devait prendre en compte la perspective de la troisième élection présidentielle au Libéria depuis la signature de l'Accord de paix, qui se tiendra en octobre 2017. Nous avons rappelé que c'est précisément pour cela que le Conseil de sécurité, en juin de cette année dans sa résolution 2295 (2016), a autorisé la force de réaction rapide, actuellement positionnée en Côte d'Ivoire et bientôt au Mali, à se déployer temporairement au Libéria si besoin. Prévoir un déploiement anticipé de cette force de réaction rapide en vue des élections de l'automne prochain, comme elle l'a fait avec succès en République centrafricaine au début de cette année, aurait été une formule adaptée aux besoins et aux circonstances. Mais nous n'avons pas été entendus. Cette année, le Conseil a constaté avec satisfaction le succès de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, dont il a acté le départ programmé et à présent imminent. Le Libéria représente une autre réussite du maintien de la paix des Nations Unies, que le Conseil de sécurité, selon nous, aurait dû reconnaître.

Le deuxième problème posé par cette résolution, c'est qu'elle gaspille des ressources précieuses pour le maintien de la paix. Depuis six mois, les militaires et policiers de la MINUL n'ont plus de missions à remplir. En maintenant artificiellement plus de 700 militaires et policiers ainsi que de nombreux hélicoptères de l'ONU au Libéria pour les 15 prochains mois, le Conseil de sécurité prive les Nations Unies de ressources précieuses pour répondre à de graves crises ailleurs, en particulier sur le continent africain. Le Conseil de sécurité maintient ainsi cinq hélicoptères de l'ONU au Libéria, au moment même où les Casques bleus au Mali – qui opèrent dans l'opération de maintien de la paix la plus meurtrière au monde – manquent cruellement de moyens pour se protéger et réaliser des évacuations médicales.

Sur la méthode maintenant, nous ne pouvons que déplorer l'absence de réelle négociation entre les membres du Conseil. Il n'a guère été tenu compte de nos propositions, ni de celles présentées par un grand nombre de nos partenaires. Nous n'avons cessé de proposer des solutions qui permettaient de trouver un compromis entre les différentes positions. Conjointement avec d'autres États, nous avons formulé et présenté des solutions qui étaient très éloignées de notre position initiale. Nous nous sommes en particulier montrés ouverts sur le calendrier et les modalités de retrait de la MINUL. Mais nos propositions n'ont pas été sérieusement examinées.

Nous espérons que nous pourrons tirer collectivement les leçons de cet épisode et, nous tournant vers l'avenir, renforcer l'unité du Conseil de sécurité sur ce sujet essentiel.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'est abstenu dans le vote sur la dernière prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), car nous ne pensons pas que le projet soumis pour adoption représentait la meilleure approche pour clore la Mission ou pour lui permettre de continuer d'opérer au Libéria durant les 15 prochains mois.

Pour le Royaume-Uni, il est clair que la présence des Nations Unies au Libéria a toujours un rôle à jouer, notamment pour consolider la paix et ouvrir la voie à une sortie ordonnée et rapide. Il y a six mois, nous avons assisté à un transfert réussi de la responsabilité de la sécurité de la MINUL au Gouvernement libérien. Ce fut une mesure importante et efficace prise par le Gouvernement libérien, et ce fut un pas en avant dans le sens du départ de la mission de maintien de la paix des Nations Unies.

La MINUL a été un succès, et un succès pour le maintien de la paix des Nations Unies. Elle montre quelle différence les soldats de la paix des Nations Unies peuvent réellement faire pour les civils sur le terrain. Mais nous devons utiliser les ressources du maintien de la paix de façon avisée, là où elles sont vraiment nécessaires. Compte tenu de la réussite de la MINUL, nous ne devons pas prolonger inutilement sa durée de vie. Puisqu'il n'y a aucun conflit actif au Libéria et que nous ne prévoyons pas que les groupes armés se re-forment, il n'est donc pas pertinent d'inclure la protection des civils dans le mandat de la MINUL.

Nous nous félicitons de l'inclusion d'un mandat de promotion et de protection des droits de l'homme, lequel accorde une attention particulière aux violations et exactions persistantes qui sont commises à l'encontre des enfants et des femmes. Il reste également du travail à faire pour consolider les efforts que déploie le Gouvernement libérien afin de lutter contre les crimes sexuels et sexistes, et il importe que ce travail soit transféré sans heurt à l'équipe de pays des Nations Unies tandis que la Mission réduit progressivement ses activités.

Il faut désormais mettre l'accent sur la consolidation de la paix et préparer le départ de la MINUL. Nous demandons à la MINUL, durant ses 15 derniers mois, de tirer parti de toutes les ressources disponibles pour que la cessation de ses activités soit harmonieuse et ordonnée. À cet égard, nous sommes déçus de voir que le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUL s'élevait à 81,6 millions de dollars. Cette situation doit être réglée dans le mois qui vient.

M. Martins (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola a voté pour la résolution 2333 (2016), qui renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour plus de 12 mois, sur la base, essentiellement, de notre évaluation du rôle globalement très positif de la Mission, en particulier en amont de la période électorale qui s'annonce, et pour répondre à la demande concrète du Gouvernement libérien, en guise d'expression de notre solidarité et de notre compréhension du besoin de stabilité et des difficultés susceptibles d'être rencontrées durant ladite période électorale. Voilà pourquoi nous avons voté pour la résolution.

L'Angola regrette que cette résolution n'ait pas été adoptée à l'unanimité par tous les membres du Conseil, ce qui aurait signalé une position plus déterminée et plus unie du Conseil, s'agissant en particulier d'une mission qui peut être considérée comme une réussite du Conseil. J'espère que nous continuerons de dialoguer avec la MINUL et le Gouvernement, en particulier en cette période de consolidation de la paix, qui est une phase particulièrement critique. Nous ne souhaitons pas voir resurgir une situation à laquelle la Mission a remédié avec succès pendant qu'elle était au Libéria.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Ces dernières années, les conditions de sécurité sont restées globalement stables au Libéria. L'économie recommence à se développer et le Gouvernement libérien, sous l'autorité de la Présidente Johnson-Sirleaf, a déployé des efforts qui ont permis de maintenir la stabilité et le développement économique. La Chine apprécie les efforts réalisés à cet égard et appelle la communauté internationale à continuer de fournir une assistance au Libéria. Elle a toujours été convaincue que, jusqu'à leur retrait final, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies devaient s'adapter aux réalités effectives et à l'évolution de la situation sur le terrain. Dans l'intervalle, la volonté des pays touchés doit être pleinement respectée et les consultations avec les pays de la région et les organisations régionales et sous-régionales doivent être renforcées.

Au fil des ans, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a joué un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays. La Chine est favorable au maintien de la présence de la MINUL au Libéria, sous une forme appropriée. La Mission continue d'aider le Libéria à stabiliser sa situation et à renforcer ses capacités militaires, de police et dans le secteur de la sécurité, afin de veiller au bon déroulement du processus des élections législatives et de préserver les dividendes de la paix acquis au prix de tant d'efforts. C'est compte tenu de toutes ces considérations que la Chine a voté pour la résolution 2333 (2016). Mon pays entend collaborer avec la communauté internationale et continuera de jouer un rôle positif et constructif dans la

promotion de la paix, de la stabilité et du développement au Libéria.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay a voté pour la résolution 2333 (2016), qui définit le nouveau mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) car nous pensons qu'il est opportun et judicieux de procéder à une réduction de la composante militaire et de police, tout en respectant un équilibre entre la situation sur le terrain et la demande formulée par le principal pays concerné, le Libéria. Outre la réduction des effectifs militaires et de police, la Mission conserve une composante chargée d'observer le respect des droits de l'homme dans le pays, ce dont nous nous félicitons.

Néanmoins, l'Uruguay tient à souligner une nouvelle fois l'absence de compromis et d'esprit constructif lors des négociations sur le texte. Durant la séance d'information (voir S/PV.7824) et les consultations qui ont eu lieu le 2 décembre, des divergences importantes sont apparues entre les positions des membres s'agissant de l'avenir de la présence des Nations Unies au Libéria au-delà du mois de décembre. À cet égard, l'Uruguay estime que le meilleur moyen de surmonter ces divergences passe par des négociations et par un dialogue constructif, l'objectif étant de trouver des positions communes que tous les membres du Conseil soient à même d'accepter.

Comme nous l'avions déjà dit lors du renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud il y a quelques jours (voir S/PV.7840), le Conseil de sécurité doit montrer qu'il est capable d'adopter des résolutions qui rallient l'appui le plus large possible parmi ses membres. Le rôle de rédacteur est crucial dans les périodes de négociations et il est souhaitable que lesdits rédacteurs fassent preuve d'une plus grande souplesse et se montrent plus réceptifs aux propositions qui émanent d'autres membres du Conseil.

La communauté internationale assiste actuellement à un grand nombre de crises, et le Conseil a déjà révélé au grand jour les divergences et les faiblesses qui émaillent ses actions dans nombre de ces situations. Puisqu'il existe des positions communes, s'agissant des bases fondamentales qui permettront de faire face à la crise au Libéria, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire d'ajouter ce type de fractures à la problématique qui nous réunit aujourd'hui. Nous espérons que les procédures s'amélioreront en 2017.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande a voté pour la résolution 2333 (2016). Le Libéria se trouve à une période cruciale. Il était important que le Conseil se saisisse de la future présence des Nations Unies dans le pays, compte tenu des avancées considérables que le Libéria a réalisées ces dernières années, notamment au début de l'année lorsqu'il a assumé l'intégralité des responsabilités qui incombaient à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en matière de sécurité. La résolution d'aujourd'hui salue à juste titre l'aboutissement de ce processus.

Au terme de 13 années au cours desquelles la MINUL a apporté son appui au pays, il était normal que le Conseil envisage les prochaines étapes de l'implication des Nations Unies dans le pays et examine avec attention l'intérêt supérieur du Libéria lui-même. La Nouvelle-Zélande reconnaît le bien-fondé des arguments qui, tout en arguant pour la fermeture de la Mission, plaident en faveur de l'appui continu de l'ONU au Libéria jusqu'à la fin 2017, et notamment pendant la période électorale. La présente résolution proroge le mandat de la Mission pour une dernière période qui prendra fin le 30 mars 2018.

La Nouvelle-Zélande estime important que le Conseil de sécurité transmette deux messages clefs. Premièrement, les Nations Unies doivent continuer d'aider le Libéria dans le cadre d'un partenariat robuste, alors que le pays entame une nouvelle phase de son histoire. Deuxièmement, la MINUL quittera le pays, comme il se doit, au début de 2018, puisque les Libériens ont prouvé qu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays n'était plus nécessaire, compte tenu des avancées significatives qui ont été accomplies.

Nous nous faisons l'écho des préoccupations exprimées sur la procédure qui a été suivie pour négocier le texte de la résolution. Nous estimons qu'il aurait été possible d'en faire davantage pour combler les divergences de vues au sein du Conseil afin de réunir le consensus, ce qui aurait envoyé un message unifié au Libéria.

Enfin, nous félicitons une nouvelle fois le Libéria pour les progrès qui ont été accomplis dans le pays. Nous lui souhaitons de continuer de connaître le succès au cours de la période cruciale qui s'annonce.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une explication de vote à titre national.

Le Libéria est un succès à l'ordre du jour du Conseil. Partant d'une situation extrêmement complexe

et, grâce aux efforts de l'ensemble de la société libérienne et au leadership de la Présidente Johnson-Sirleaf, nous allons maintenant entrer dans une année électorale avec de très bonnes perspectives de stabilité et de transition pacifique du pouvoir.

La communauté internationale a fait des efforts considérables pour appuyer le processus de consolidation de la paix, et la Mission des Nations Unies en Libéria (MINUL) est l'incarnation même de ces efforts. La résolution 2333 (2016) proroge pour une dernière fois la présence des Nations Unies dans le pays afin d'avaliser et de mener à terme un processus qui s'achemine résolument vers le succès, bien qu'il y ait encore certains aspects qui nécessitent une attention, tels que le maintien en place de la composante droits de l'homme.

Nous avons voté pour la résolution 2333 (2016), parce que nous sommes convaincus que les missions de maintien de la paix ne sont pas conçues pour durer indéfiniment et étant entendu que ce renouvellement du mandat de la MINUL est et doit être le dernier.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Libéria.

M. Sulunteh (Libéria) (*parle en anglais*) : La dernière fois que nous avons eu l'honneur d'intervenir au Conseil (voir S/PV.7824), nous avons fait part aux membres les préoccupations de notre gouvernement et de notre peuple. Aujourd'hui, nous n'allons pas leur répéter ces inquiétudes. Ce que nous voulons faire, c'est les remercier tous, ceux qui ont voté pour la résolution 2333 (2016) comme ceux qui se sont abstenus.

Nous avons pris note de toutes les préoccupations qui ont été exprimées ici, mais nous reconnaissons également que les mesures que nous avons prises aujourd'hui au nom du Libéria contribueront grandement à consolider nos acquis. Pour nous, cela montre que le Conseil de sécurité reste disposé non seulement à punir les manquements, mais aussi à récompenser les succès et les actions de pays qui sortent d'un conflit et qui sont déterminés à prendre les bonnes décisions par eux-mêmes et avec la communauté internationale.

Au nom d'une nation reconnaissante et d'un Gouvernement reconnaissant, nous attendons donc avec intérêt la poursuite de la coopération du Conseil, et nous nous réjouissons à l'idée d'œuvrer avec la Mission des Nations Unies en Libéria au cours de l'année à venir et d'y mettre un terme, comme promis, dans un an.

La séance est levée à 11 h 15.